

Rapport d'activités

Commission du Patrimoine oral et immatériel

Exercice 2019

•• I. Introduction

Quatre réunions se sont tenues en 2019 : le 31 janvier, le 26 avril, le 28 mai et le 3 décembre.

•• II. Nombre de dossiers examinés en 2019 : 5

Nombre de dossiers	Avis de la CPOI			Décisions de la Ministre		
	Positif	Négatif	Report	Positif	Négatif	Report
Candidature pour inscription sur les listes de l'UNESCO						
1	1	0	0	1	0	0
Demandes de reconnaissances en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Communauté française						
2	0	0	2	1	0	1
Demande de reconnaissances en tant que Trésor culturel vivant						
0	0	0	0	0	0	0
Demandes de subventions						
2	0	1	1	1	0	1

•• III. Avis rendus par le Conseil – Décisions de la Ministre

A. Candidature pour inscription sur les listes de l'UNESCO

En 2018, la Commission a reçu le dossier de candidature des « Joutes sur échasses de Namur » afin d'être inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Un groupe de travail composé de quatre membres avait été désigné afin de rencontrer l'opérateur afin de l'accompagner dans la rédaction de leur candidature. Le dossier final a ensuite été examiné par la Commission lors de la séance du 31 janvier 2019. Les membres ont remis un avis positif sur l'introduction de la candidature auprès du Secrétariat de l'UNESCO et ont également chargé le groupe de travail de continuer à travailler sur le formulaire de reconnaissance afin de le peaufiner. Le groupe s'est réuni le 8 février afin de communiquer à l'opérateur les dernières modifications à apporter.

B. Demandes de reconnaissance en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Communauté française

En 2019, la Commission a examiné deux dossiers de demandes de reconnaissance.

La demande de reconnaissance du « Cramignon » a été examinée une première fois en 2018 et une deuxième fois en 2019. Les membres ont reconnu l'intérêt de l'élément et le fait que ce patrimoine mérite d'être sauvegardé. Ils ont souhaité par contre que le dossier soit réécrit en ré-argumentant certains critères liés à la situation actuelle de l'élément, surtout qu'une intention de candidature UNESCO, avec les Pays-Bas, est envisagée. La Ministre a officiellement reconnu cet élément en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel le 12 juin 2019.

La deuxième demande examinée est celle du « Cirque traditionnel ». Les membres ont reconnu qu'il était important de reconnaître cet élément, et voire même de viser une sauvegarde urgente, mais en l'état rédactionnel du dossier à analyser, il était impossible de se positionner sur la satisfaction des critères liés à la reconnaissance.

C. Demandes de subvention

L'« Arrêté du 4/09/2003 relatif aux titres de trésor culturel vivant et de Chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel et à l'octroi des subventions accordées aux personnes ayant reçu ce titre et aux opérateurs organisant les manifestations auxquelles ces titres ont été décernés » précise que les subventions doivent servir à « la restauration de l'équipement indispensable à la pratique, au maintien ou à la transmission de la manifestation ».

En 2019, les membres de la Commission ont examiné deux demandes de subvention conformes aux prescrits de cet arrêté.

Demandes	Avis proposé par la CPOI	Décision de la Ministre
Demande de subvention du Musée international du Carnaval et du Masque pour la réalisation d'un film sur le Carnaval de Binche	Avis négatif	Avis négatif

Demande de subvention d'un CD d'enregistrement des airs et des chants du Cramignon	Demande de compléments	Avis positif
--	------------------------	--------------

D. Divers

- **Discussions sur la possible reconnaissance des langues régionales autochtones**

Lors de la réunion du 25 mai, les membres ont invité la secrétaire du Conseil des langues régionales endogènes, Alix Dassargues, afin de discuter d'une possible reconnaissance des langues régionales autochtones en tant que Chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel.

Les membres s'accordent pour que les quatre variétés de langues endogènes wallonnes puissent être reconnues dans un seul élément plutôt qu'individuellement. Pour introduire un dossier, la difficulté sera de définir la (les) « communauté(s) » porteuse(s) et pour ce faire, dresser la liste des praticiens de ces langues endogènes de la manière la plus large possible.

- **Journée de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel**

Le 21 novembre 2019, la Direction du Patrimoine culturel, en partenariat avec la Province de Namur et avec le soutien de la Commission du Patrimoine Oral et Immatériel, a organisé une séance d'informations sur le Patrimoine Culturel Immatériel en province de Namur. Près de quatre-vingts personnes ont participé à cette journée. Il s'agissait de la troisième journée de ce type dont les objectifs sont de définir le patrimoine culturel immatériel, de sensibiliser les porteurs et acteurs à la sauvegarde de ce patrimoine, d'amorcer un processus d'état des lieux du patrimoine culturel immatériel en province de Namur afin d'établir un inventaire régional, de déterminer d'éventuelles mesures de sauvegarde, et enfin d'initier de potentielles nouvelles reconnaissances officielles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Avant-projet d'arrêté portant exécution du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle**

A la demande de la Ministre, les membres ont examiné cet avant-projet d'arrêté lors d'une réunion commune avec le Conseil d'ethnologie le 26 avril. Ils ont souligné que

les délais prévus dans le texte sont trop courts à tous niveaux et que ce calendrier sera difficilement tenable, tant pour les requérants que pour l'Administration.

Leurs remarques ont été compilées avec celles des autres instances d'avis et envoyées à la Ministre.

- **Création d'une éventuelle fédération du PCI**

Dans le décret sur la nouvelle gouvernance culturelle, il est notamment prévu la création de la Chambre de concertation des Patrimoines culturels. Celle-ci sera composée, essentiellement, de représentants des fédérations professionnelles reconnues.

Or, il n'existe pas, à ce jour, de fédération professionnelle pour le secteur du patrimoine immatériel et de l'ethnologie. Cette lacune pourrait être préjudiciable pour la nécessaire révision du Décret du 2002. La Commission encourage le secteur à se concerter pour en créer une.

••• **IV. Liste des membres de la Commission du Patrimoine oral et immatériel au 31 décembre 2019**

Membres proposés par le Conseil d'Ethnologie :

VANESPEN Patricia
DELPLANCQ Thierry
DUPONT Adrien
HEERBRANT Jean-Paul
VAN DE VOORDE Véronique (Présidente)
WATTEYNE Damien
WILLEMS Tatiana

Membre proposé par le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène :

LIGOT Bernard

Membre proposé par la Commission consultative des Arts plastiques :

Néant

Membre proposé par le Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française :

RAK Annie

Membre proposé par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique :

MOREAU Marie-Louise

Membre proposé par la Commission consultative du patrimoine culturel mobilier :

HOREVOETS Michaël (membre depuis février 2019)

Membre proposé par la Commission des lettres :
LAVALLE Marc

Secrétariat du Conseil :
DUPLOUY Mallorie

••• **V. Présence des membres lors des réunions du Conseil**

Dates	31/01/19	26/04/19	28/05/19	3/12/19
Membres				
DELPLANCQ Thierry	X	Absent	X	X
DUPONT Adrien	X	X	X	X
HEERBRANT Jean-Paul	Excusé (P)	Absent	Absent	Absent
VANESPEN Patricia	X	X	X	X
VAN DE VOORDE Véronique	X	X	X	X
WILLEMS Tatiana	Excusée (P)	Excusée (P)	Excusée (P)	Excusée
WATTEYNE Damien	X	X	X	X
LIGOT Bernard	Excusé (P)	Absent	Excusé	X
RAK Annie	X	Excusée	X	X
MOREAU Marie-Louise	X	Excusée	Excusée (P)	Excusée (P)
LAVALLE Marc	X	X	X	X
HOREVOETS Michaël (membre depuis février 2019)	NA	X	X	Excusé (P)
Totaux des membres présents ou représentés	11/11	7/12	10/12	10/12
Administration				
DUPLOUY Mallorie	X	Excusée	X	X
DEPRAETERE Marie	NA	X	X	X
VAN DER HOEVEN Roland	NA	X	NA	NA